

BOURSES ET RÉCOMPENSES

Le Royal Ontario Museum annonce la tenue de son concours annuel pour l'obtention de la **bourse de recherche Veronika Gervers** d'un montant pouvant aller jusqu'à 9 000 \$. La bourse sera accordée à un chercheur s'intéressant à l'histoire du textile ou du costume et dont les travaux s'appuient sur les collections du musée. Pour plus de renseignements, contactez: Chair, Veronika Gervers Memorial Fellowship, Textile Department, Royal Ontario Museum, 100 Queen's Park, Toronto, Ontario, M5S 2C6; (416) 586-5790. La date limite pour postuler est le 15 novembre 1989.

La Multicultural History Society of Ontario et la Ontario Historical Society administrent conjointement un programme d'aide financière pour des projets visant à faciliter une meilleure compréhension de l'histoire des différents groupes ethniques en Ontario (**History of Ontario's Peoples Programme**). La date limite pour faire une demande est le 10 novembre 1989 et le montant maximal à être accordé sera de 5 000 \$. Pour plus de renseignements et pour obtenir un formulaire, veuillez contacter: Robert Leverty, Programme Co-ordinator, The Ontario Historical Society, 5151 Yonge Street, Willowdale, Ontario, M2N 5P5; (416) 226-9011.

L'**American Antiquarian Society**, située à Worcester, Massachusetts, octroiera plusieurs bourses de recherche à court et à long terme pour la période allant du 1er juin 1990 au 31 mai 1991. La date limite pour faire une demande est le 31 janvier 1990. Une brochure contenant tous les détails nécessaires sur les différents programmes offerts et sur les conditions d'admission peut être obtenue en écrivant à John B. Hench, Associate Director for Research and Publication, American Antiquarian Society, 185 Salisbury Street, Worcester, Mass. 01609; (508) 752-5813 ou 755-5221.

La date limite pour faire une demande pour la **bourse canadienne Bora Laskin pour la recherche sur les droits de la personne**, est le 1er octobre 1989. Administrée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, cette bourse de 45 000 \$ - auquel s'ajoute une indemnité de 10 000 \$ pour couvrir les frais de déplacement et de recherche - a été créée dans le but d'encourager la recherche et de favoriser l'avancement des connaissances en matière des droits de la personne au Canada. Les candidats intéressés doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents; ils doivent également détenir un diplôme d'études supérieures ou l'équivalent dans un ou plusieurs domaines sur lesquels portera la recherche et avoir acquis une expérience d'au moins cinq ans dans leur domaine. La bourse n'est pas destinée à ceux qui désirent entreprendre un programme d'études. Pour obtenir un formulaire: C.R.S.H.C., 255 Albert Street, C.P. 1610, Ottawa, K1P 6G4.

L'**Institut des études supérieures en sciences humaines de l'University of Edinburgh** distribuera au printemps 1990 vingt-cinq bourses de recherche pour une période de deux à six mois à des candidats détenant un doctorat ou l'équivalent. La date limite pour faire une demande est le 1er décembre 1989. Pour plus de renseignements: Professor Peter Jones, Institute for Advanced Studies in the Humanities, University of Edinburgh, Hope Park Square, Edinburgh, EH8 9NW; (031) 662-4174.

Le Service canadien des parcs vous invite à suggérer les noms de personnes, groupes, organismes, entreprises, gouvernements provinciaux ou municipaux et institutions d'enseignement qui sont dignes de recevoir son **Prix du patrimoine** qui sera remis en février 1990. Il s'agit de la plus haute distinction accordée par le gouvernement canadien pour rendre hommage à ceux qui ont contribué de façon exceptionnelle ou innovatrice à protéger, à mettre en valeur et à faire connaître le patrimoine naturel et culturel du Canada. La date limite pour poser des candidatures est le 15 septembre 1989. Veuillez noter que les employés du gouvernement canadien ne sont pas admissibles. Pour plus de renseignements: Att: Coordonnateur du Prix du Patrimoine du Service canadien des parcs, 6e étage, 351, boul. St-Joseph, Hull. (819) 997-2800.

AVIS

Nos membres francophones sont priés de prendre note que le secrétariat de la Société n'est pas responsable des erreurs de traduction commises dans les brochures 12 et 13 de la collection *Les groupes ethniques du Canada*. Le secrétariat veillera cependant à améliorer la qualité des prochaines publications.